



Centre d'affaires

## **Convention Clarté**

Recueil des prix des principaux produits  
et services au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Crédit  Mutuel**

# Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

## Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

## Contacts

Votre chargé d'affaires est votre premier interlocuteur.

## Résoudre un litige

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation vous disposez de :

▶ d'un numéro de téléphone dédié :

Pour le Crédit Mutuel Méditerranéen  
et le Crédit Mutuel Anjou :

 **N°Cristal** 0 969 360 505

APPEL NON SURTAXÉ

Pour le Crédit Mutuel Loire-Atlantique  
et Centre Ouest :

**0 800 883 883** 

▶ et d'interlocuteurs privilégiés à contacter :

### ■ EN PREMIER LIEU, votre Caisse de Crédit Mutuel

en prenant un rendez-vous, via le formulaire réclamation accessible à partir de votre espace personnel banque à distance, par email, ou par courrier.

### ■ EN SECOND LIEU, le Service Relation Clientèle

- par courrier au siège de votre Fédération
- ou via le formulaire de réclamation en ligne sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

### ■ EN TROISIÈME LIEU, le Médiateur

après épuisement des voies de recours internes et uniquement pour les litiges entrant dans son champ de compétence,

- via son site internet [www.lemediateur-creditmutuel.com](http://www.lemediateur-creditmutuel.com)
- ou par courrier : Monsieur le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) et sur les conditions générales de banque.

## Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

## CMUT Direct, vos opérations en ligne

- Site Internet : [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)
- Application Crédit Mutuel pour smartphone, disponible sur Google Play Store ou l'Apple AppStore.

## Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

## Perte ou vol de vos cartes – Opposition 24h/24 – 7j/7

- sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) si vous êtes abonné à un contrat CMUT Direct
- par téléphone en France au 03 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)
- par téléphone depuis l'étranger : + 33 3 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)

# Sommaire

<b>Gestion du compte</b>	<b>4</b>
Services courants et informations	4
Services divers	4
Suivi particulier du compte	5
Arrêté de compte	5
Cash Management	5
Eurocomptes	5
<b>Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA</b>	<b>6</b>
Définitions et informations pratiques	6
Moyens de paiement – Les encaissements	6
Moyens de paiement – Les paiements	7
<b>Moyens de paiement internationaux</b>	<b>9</b>
Définitions et informations pratiques	9
Frais liés aux opérations internationales	9
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	10
Crédits spécialisés	10
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	11
<b>Monétique</b>	<b>12</b>
Solutions d'acceptation	12
Commissions monétiques	12
Cartes	12
<b>Banque à distance</b>	<b>13</b>
Abonnement à des services de banque à distance	13
Abonnement à des services offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou mail	14
<b>Crédits</b>	<b>14</b>
Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15
<b>Garanties</b>	<b>15</b>
Engagements par signature donnés sur la France	15
Engagements par signature donnés à l'international	15
Actes de garantie reçue	15
<b>Autres services aux professionnels</b>	<b>16</b>
Hub Business Solutions (HBS)	16
Aide à l'exportation	16
<b>Épargne et placements financiers</b>	<b>16</b>

## Gestion du compte

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	<b>GRATUIT</b>
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	55,00 €
Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises à domicile, à la demande du client :	
▶ Conditionnement et envoi simple, par envoi <sup>(1)</sup>	2,05 €
▶ Conditionnement et envoi en recommandé avec A.R., par envoi <sup>(1)</sup>	3,10 €
Relevé de compte, envoi postal :	
▶ Mensuel	<b>GRATUIT</b>
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,90 €
Délivrance d'un avis de débit ou de crédit	1,90 €
Rédaction de mouvements, par ligne	0,10 €
▶ Minimum	18,50 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations :	
▶ Ancienneté ≤ à 12 mois ou simple	22,00 € HT
▶ Ancienneté > à 12 mois ou complexe, à partir de	50,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	21,00 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	7,00 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,90 €
Délivrance d'une attestation (attestation d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière), à partir de	19,00 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN, à partir de	140,00 € HT
Renseignements commerciaux	
▶ Domiciliation connue (+ frais réels)	11,60 € HT
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	26,60 € HT
Diagnostic Annuel d'Entreprise (DAE)	Nous consulter
Service de base sur constitution de société <sup>(2)</sup> :	
▶ Attestation d'émission/d'augmentation de capital, prestations spécifiques	Nous consulter
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	200,00 €
Gestion des pouvoirs et des autorisations	Nous consulter

### SERVICES DIVERS

#### IBAN virtuels

Abonnement mensuel, à partir de	40,00 €
Commission de traitement, par virement émis ou reçu <sup>(3)</sup> :	
▶ 1 à 1000 virements dans le mois	0,08 €
▶ 1001 à 5000 virements dans le mois	0,06 €
▶ 5001 à 10000 virements dans le mois	0,04 €
▶ à partir de 10001 virements dans le mois	0,03 €

(1) Hors frais postaux.

(2) Suivant disponibilité du service dans votre Caisse.

(3) Les virements émis et les virements reçus sont comptés séparément.

## SUIVI PARTICULIER DU COMPTE

Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois <sup>(1)</sup>	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 € <sup>(2)</sup>
Commission d'intervention Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. ► Frais par opération ► Plafond journalier	9,90 € 39,60 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD)  ► Maximum	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier 90,00 €
Frais par saisie-attribution	110,00 €

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte.

(2) Tarif pour chaque lettre.

## ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

### INTÉRÊTS DÉBITEURS

**Calcul des intérêts débiteurs** : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur \* nombre de jours \* taux/360.

**TEG des découverts non autorisés** : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts des personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

### COMMISSIONS DE RISQUE

Commission de plus fort découvert Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté. Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France. Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté.	0,80 ‰
Commission d'immobilisation Taux appliqué au solde moyen débiteur de la période, si le compte est débiteur de plus de 51 jours consécutifs ou non au cours du trimestre (17 jours dans le cadre d'un arrêté mensuel).	0,65 %
Commission de dépassement Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période et l'autorisation.	0,30 %

### COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois, à partir de	36,00 €
Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum ► Minimum par arrêté trimestriel	2,00 ‰ 16,00 €
Frais d'écriture comptable, par écriture (facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)	0,10 €
Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné	25,00 €
Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité	7,80 €

## CASH MANAGEMENT

► Reporting	Nous consulter
► Centralisation de trésorerie (CDT)	Nous consulter

## EUROCOMPTE

Les tarifs des offres groupées de service sont consultables dans la convention clarté des professionnels et associations.

# Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

## DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Economique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA ou espace SEPA (Single Euro Payment Area) est composé de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en EUR) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euros,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option "SHA"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

Imputation des frais :

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2<sup>e</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement transformés par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

**Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).**

## MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

### MOYENS DE PAIEMENT SEPA

#### Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

- ▶ Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :
  - Demande d'ICS à la Banque de France
  - Intervention sur ICS
- ▶ Émission de SDD par télétransmission ou Internet (CMUT Direct)<sup>(1)</sup> :
  - Frais par remise
  - Commission de service, par SDD Core
  - Commission de service, par SDD B2B
  - Enrichissement avec données du mandat, par SDD
- ▶ SDD remis et retourné impayé

40,00 €  
Nous consulter

**GRATUIT**  
0,31 €  
0,50 €  
0,10 €  
15,60 €

#### Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

- ▶ Réception d'un SCT
- ▶ Réception d'un virement instantané

**GRATUIT**  
**GRATUIT**

#### SEPAmail

- ▶ Demande d'Identifiant Créancier SEPAmail (ICQX)
- ▶ Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :
  - Contrôle en différé
  - Contrôle en temps réel

40,00 € HT  
0,80 € HT  
0,90 € HT

### MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

#### Espèces

- ▶ Versements d'espèces en EUR :
  - Par remise
  - Comptage billets triés
  - Comptage monnaie en vrac
  - Comptage monnaie rouleaux
  - Écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)

9,25 €  
1,75 ‰  
11,00 ‰  
25,00 ‰  
10,00 €

#### Comptabilisation sur fichier

Nous consulter

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance, et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

<b>Chèques en EUR payables en France</b> ▶ Remise de chèque(s) ▶ Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé : – Inférieur ou égal à 50,00 € – Supérieur à 50,00 €	Nous consulter  <b>GRATUIT</b> 16,20 €
<b>Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>	Cf. moyens de paiement internationaux
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France</b> ▶ Télétransmission ou Internet (CMUT Direct <sup>(1)</sup> ) : – Frais par remise – Commission de service, par effet : • Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) • Crédit Après Encaissement (CAE) ▶ Papier : – Frais par remise – Commission de service, par effet : • Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) • Crédit Après Encaissement (CAE) ▶ Commissions liées : – Demande de prorogation <sup>(2)</sup> , réclamation <sup>(2)</sup> , modification <sup>(2)</sup> , annulation <sup>(2)</sup> , présentation à l'acceptation <sup>(2)</sup> – Effet remis retourné impayé	<b>GRATUIT</b>  0,40 € 18,50 €  17,00 €  5,80 € 18,50 €  18,50 €  18,50 €
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>	Cf. moyens de paiement internationaux
<b>Virements non SEPA</b> ▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance de la zone SEPA (dont France) ▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance d'un pays hors zone SEPA	<b>GRATUIT</b> Cf. moyens de paiement internationaux
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	Cf. moyens de paiement internationaux

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance, et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.  
 (2) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

## MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

### MOYENS DE PAIEMENT SEPA

#### Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement ou modification du mandat ▶ Paiement d'un prélèvement ▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos <sup>(1)</sup> ▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : – Prélèvement ≤ 20,00 € – Au-delà de 20,00 € ▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision	<b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b> Cf. page 14  Montant du prélèvement 20,00 € 15,00 €
--	---

	CMUT Direct <sup>(2)</sup>	Au guichet
Opposition sur mandat	15,00 €	15,00 €
Révocation de mandat	Non disponible	15,00 €
Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
Ajout d'un créancier autorisé, par ajout	5,00 €	10,00 €
Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
Création d'un mandat B to B	10,00 €	15,00 €
Validation d'un mandat B to B	GRATUIT	GRATUIT

(1) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

(2) Hors frais d'abonnement banque à distance, et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer) émis	Télétransmission <sup>(1)</sup> ou CMUT Direct <sup>(1)</sup>	Au guichet
Frais par virement occasionnel :		
▶ Entre vos comptes	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
▶ Autres destinataires	0,13 €	5,81 €
Frais par virement instantané	1,00 €	Non disponible
Frais de mise en place d'un virement permanent : ou de modification d'un virement permanent, en faveur d'un compte dans une autre banque	<b>GRATUIT</b>	7,50 €
Frais par virement permanent	0,13 €	0,13 €
Virement sur liste/multiples :		
▶ Frais par remise	<b>GRATUIT</b>	16,00 €
▶ Commission de service, par virement	0,13 €	4,40 €
Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	8,00 €	
<b>Factures Acceptées à Échéance (FAE)</b>	<b>Nous consulter</b>	
<b>MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA</b>		
Espèces		
▶ Retrait d'espèces en EUR en agence sans émission de chèque		<b>GRATUIT</b>
▶ Commande ou échange d'espèces en EUR, suivant la volumétrie et la fréquence		Nous consulter
<b>Chèques en EUR payables en France</b>		
▶ Frais de destruction de chéquier, par chéquier		5,40 €
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque ou certifié		14,00 €
▶ Lettre chèque		Nous consulter
▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :		
– avec Assur-Carte Pro		<b>GRATUIT</b>
– sans Assur-Carte Pro, par chèque		15,00 €
– sans Assur-Carte Pro, par chéquier		33,00 €
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision		15,30 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :		
– Chèque inférieur ou égal à 50,00 €		30,00 €
– Chèque supérieur à 50,00 €		50,00 €
▶ Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision		14,00 €
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)		25,00 €
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire		20,00 €
<b>Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>		Cf. moyens de paiement internationaux
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France</b>		
▶ Règlement, par échéance :		
– Avec convention de paiement sauf désaccord		1,00 €
– Sans convention de paiement sauf désaccord		21,00 €
▶ Incidents/rejets		
– Insuffisance de provision		20,00 €
– Demande de prorogation		32,00 €
– Pas d'ordre de payer, paiement partiel		20,00 €
– Autres motifs		<b>GRATUIT</b>
<b>Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)</b>		Cf. moyens de paiement internationaux

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance, et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

Virements non SEPA	Télétransmission <sup>(1)</sup> ou CMUT Direct <sup>(1)</sup>	Au guichet
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination de la zone SEPA (dont France)	6,30 €	11,90 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. moyens de paiement internationaux	
▶ Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	6,30 €	11,90 €
▶ Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	
<b>Factures Acceptées à Échéance (FAE)</b>	Nous consulter	
<b>Remises documentaires et crédits documentaires</b>	Cf. moyens de paiement internationaux	

## Moyens de paiement internationaux

(opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

### DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 6), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- "OUR" : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité.
- "SHA" (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. "SHA" est l'option retenue par défaut.
- "BEN" (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE libellés dans une devise de l'EEE, la 2<sup>e</sup> Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE" (frais partagés), les ordres émis ou reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option SHARE.

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

**Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).**

### FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission de change dégressive par tranches cumulatives (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :

▶ Jusqu'à 75 000 €	0,50 ‰
▶ Au-delà	0,25 ‰
▶ Minimum	16,00 €

Port sécurisé

▶ Récupération des frais facturés par nos prestataires avec un minimum de : – pli à destination de la France – pli à destination de l'étranger	25,00 € HT 40,00 € HT
--	--------------------------

Frais de saisie	5,60 €
-----------------	--------

Frais par virement occasionnel incomplet	5,00 €
--	--------

Impayé et modification sur chèques, effets et remises documentaires	27,00 €
---	---------

Commission pour émission d'un chèque, hors commissions de transfert et de change	24,00 €
--	---------

Demande de justificatif de paiement	20,00 €
-------------------------------------	---------

Majoration pour "virement express"	15,15 €
------------------------------------	---------

Avis de sort, relance	10,00 €
-----------------------	---------

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance, et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

## MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Espèces	
▶ Vente en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements ordinaires <sup>(1)</sup>	
▶ Commission de rapatriement	17,50 €
Virements de trésorerie <sup>(1)</sup>	
▶ Sans change	15,00 €
▶ Avec change	31,00 €
Chèques <sup>(1)</sup>	
▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) :	
– Commission d'encaissement	1,00 ‰
• Minimum	20,00 €
▶ Crédit Après Encaissement (CAE) :	
– Commission d'encaissement	1,00 ‰
• Minimum	20,00 €
– Frais de dossier	23,00 €
Effets <sup>(1)</sup>	
▶ Commission d'encaissement	1,00 ‰
– Minimum	19,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
▶ Frais de dossier	23,00 €
Remises documentaires <sup>(1)</sup>	
▶ Commission d'encaissement	2,00 ‰
– Minimum	48,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
▶ Frais de dossier	24,00 €
Crédits documentaires <sup>(1)</sup>	
▶ Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 %
– Minimum	100,00 € HT
▶ Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque)	Nous consulter
– Minimum	de 150,00 € à 310,00 € <sup>(2)</sup>
▶ Transmission du crédit documentaire	70,00 € HT
▶ Modification de risque sur crédit documentaire % l'an <sup>(2)</sup>	de 150,00 € à 310,00 € <sup>(2)</sup>
– Minimum	120,00 € HT
▶ Pré-vérification de documents	0,15 %
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents reçus)	125,00 € HT
– Minimum	20,00 € HT
▶ Frais de message	
▶ Commission de transfert, modification simple ou de montant, Acceptation/Engagement de paiement différé	Nous consulter
▶ Frais d'intervention/d'assistance spécifique, à partir de	105,00 € HT
▶ Commission d'encaissement	0,15 %
– Minimum	80,00 € HT
▶ Commission pour documents irréguliers	90,00 € HT

## CRÉDITS SPÉCIALISÉS

### Avance En Devise (AED) :

▶ Mise en place	16,00 €
▶ Prorogation	16,00 €
▶ Remboursement anticipé	16,00 €

### Mobilisation de Créance Née sur l'Étranger (MCNE) :

▶ Mise en place	16,00 €
▶ Prorogation	16,00 €
▶ Remboursement anticipé	16,00 €

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

(2) Variable en fonction du risque pays et du risque banque.

## MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

Espèces	
▶ Achat en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements ordinaires <sup>(1)</sup>	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
– Au-delà	0,50 ‰
– Minimum	17,50 €
Virements de trésorerie <sup>(1)</sup>	
▶ Sans change	16,00 €
▶ Avec change	32,00 €
Chèques <sup>(1)</sup>	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
– Au-delà	0,50 ‰
– Minimum	17,50 €
▶ Commission d'encaissement	1,50 ‰
– Minimum	43,00 €
Effets <sup>(1)</sup>	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
– Au-delà	0,50 ‰
– Minimum	17,50 €
▶ Commission d'encaissement	1,50 ‰
– Minimum	43,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
Remises documentaires <sup>(1)</sup>	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	1,00 ‰
– Au-delà	0,50 ‰
– Minimum	17,50 €
▶ Commission d'encaissement	2,00 ‰
– Minimum	70,00 €
▶ Commission d'acceptation	43,00 €
▶ Bon de cession	85,00 € HT
Crédits documentaires <sup>(1)</sup>	
▶ Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)	1,25 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais de message	20,00 €
▶ Annulation ou modification simple	100,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)	0,125 %
– Minimum	100,00 €
▶ Prorogation et/ou modification de montant	1,25 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Émission d'un bon de cession	85,00 €
▶ Commission de transfert des fonds :	
– Jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà de 75 000 €	0,05 %
– Minimum	17,50 €
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)	1,50 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais d'intervention/d'assistance spécifique, à partir de	105,00 €
▶ Frais postaux (lettre recommandée)	7,00 € HT
▶ Frais de courrier Express	25,00 € HT
▶ Virement de la commission d'agent	20,00 €
▶ Commission pour documents irréguliers	115,00 €
▶ Photocopies manquantes	10,00 €

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou bénéficiaires le cas échéant.

# Monétique

## SOLUTIONS D'ACCEPTATION<sup>(1)</sup>

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques)

- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

## COMMISSIONS MONÉTIQUES

Commissions sur encaissement des paiements par carte

Nous consulter

Forfait mensuel "petits remettants" (moins de 1 000 € de flux mensuels)

8,00 € HT

Option "petits montants" (transactions de moins de 15 €)

Nous consulter

Frais par impayé

20,00 €

## CARTES

### COTISATIONS ANNUELLES

#### Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Businesscard ou CB Visa Business

58,00 €

CB Mastercard Businesscard Certizen<sup>(2)</sup>

70,00 €

CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business

142,00 €

#### Autres cartes et services

Carte de dépôt sur automate

9,00 €

Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)

9,00 €

Options disponibles selon la carte, par option :

▶ Statistiques dépenses porteurs ou entreprises

7,90 €

▶ Retraits

5,75 €

▶ 2<sup>e</sup> relevé porteur, synthèse porteurs ou entreprises

6,80 €

▶ Différé supplémentaire au-delà du différé standard : par décade

5,75 €

### PAIEMENTS ET RETRAITS – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen :

▶ Paiement par carte

GRATUIT

▶ Retrait d'espèces au Distributeur Automatique de Billets (DAB) du Crédit Mutuel et du CIC

GRATUIT

▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque, par retrait<sup>(3)</sup>

1,00 €

Autres opérations<sup>(4)</sup> :

– Paiement par carte, par paiement

2,90 % + 0,30 €

– Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque, par retrait

2,90 % + 3,00 €

Plafonnement, par opération

9,00 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte

9,00 €

(1) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

(2) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte).

(3) A partir du 3<sup>e</sup> retrait par mois, gratuit pour les cartes CB Mastercard Businesscard Executive et CB Visa Gold Business.

(4) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)).

## GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire	<b>GRATUIT</b>
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	12,50 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	44,00 €
Levée d'interdiction de carte	<b>GRATUIT</b>
Frais de duplicata de relevé de carte :	
▶ Ancienneté inférieure ou égale à 12 mois	22,00 €
▶ Ancienneté supérieure à 12 mois	36,00 €
Refabrication d'une carte	13,00 €
Refabrication d'une carte en urgence	72,00 €
Réédition d'un code confidentiel	9,70 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	60,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Mise en place d'un plafond temporaire au guichet	5,00 €

## Banque à distance

### ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE<sup>(1)</sup> (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

#### CMUT DIRECT

Offres de base, abonnement mensuel :

- ▶ Service de gestion des documents et contrats
- ▶ Service de consultation et de gestion des comptes :
  - CMUT Direct PRO Confort
  - CMUT Direct PRO Sérénité

**GRATUIT**

8,80 € HT  
16,50 € HT

Options, abonnement mensuel :

- ▶ Gestion de groupes de comptes<sup>(2)</sup>
- ▶ Service d'authentification forte avec certificat non RGS
- ▶ Base tiers (gestion de liste(s) de bénéficiaire(s) de virements ou tirés de LCR) :
  - Jusqu'à 100 comptes enregistrés
  - Au-delà, par compte
  - Minimum
- ▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements) :
  - Jusqu'à 100 mandats de prélèvement
  - Au-delà, par mandat
  - Minimum
- ▶ Suivi des virements GPI (Global Payments Initiative)
- ▶ Gestion de plafonds et collèges
- ▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe

20,00 € HT  
10,00 € HT

**GRATUIT**  
0,005 € HT  
5,00 € HT

**GRATUIT**  
0,008 € HT  
8,00 € HT  
5,00 € HT  
12,00 € HT  
10,00 € HT

#### SERVICES COMPLÉMENTAIRES, ABONNEMENT MENSUEL

Trade Services (gestion des opérations documentaires)

5,00 € HT

E-Cautions (gestion des cautions)

5,00 € HT

#### SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :

- ▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle
- ▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée

18,00 € HT  
7,00 €

Certificats Certinomis Téléprocédures :

- ▶ De 1 à 5 certificats, par certificat, par an
- ▶ Au-delà de 5 certificats

60,00 € HT  
Nous consulter

#### ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Mise en place d'un service de transfert de fichiers

Nous consulter

**Services, abonnement mensuel :**

- ▶ TWEB (Transferts WEB)
- ▶ EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes
  - Au-delà de 50 comptes
- ▶ EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes
  - Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes

10,00 € HT  
40,00 € HT  
Nous consulter  
65,00 € HT  
Nous consulter

(1) Hors frais de connexion et de fournisseur d'accès Internet et hors commissions liées au traitement des flux.

(2) Option non disponible pour les contrats CMUT Direct ASSO et CMUT Direct PRO.

▶ Télétransmission en direct avec les experts-comptables : – Suivant le nombre de comptes	Nous consulter de 26,00 € à 300,00 € HT
<b>SWIFTNET</b>	Nous consulter
<b>Services Logiciels</b>	
▶ Hub Business Solutions (HBS) : Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvements	Cf. page 16
<b>Consommations</b>	
Transmission de la banque vers le client, maximum par enregistrement	0,09 € HT
Transmission du client vers la banque	GRATUIT
Réfection de relevé de compte, par demande	22,00 € HT
Test de fichier XML, par fichier	5,00 € HT
<b>ABONNEMENT À DES SERVICES OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU MAIL</b>	
<b>TOP INFOS*</b>	
Forfait mensuel incluant 25 SMS ou 25 mails par mois	5,00 € HT
▶ Au-delà du forfait : – SMS supplémentaire – mail supplémentaire	0,20 € HT 0,15 € HT

\* Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

## Crédits

### FINANCEMENTS COURT TERME

#### DÉCOUVERT SOUPLESSE PRO

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1,00 % min. 36,00 €
▶ Lors d'une modification	1,00 % min. 18,00 €
▶ Au réexamen annuel	0,5 % min. 18,00 €

#### AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1,00 % min. 75,00 €
▶ Lors d'une modification ou du réexamen annuel	1,00 % min. 50,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,80 ‰
Commission d'immobilisation (définie page 5)	0,65 %
Commission d'engagement <sup>(1)</sup>	Nous consulter

#### ESCOMPTE

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	8,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	8,50 €
Commission d'endos	Nous consulter
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 7

#### MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Tarification de Crédit Mutuel Factoring Solutions <sup>(2)</sup>	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture ▶ Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

#### AFFACTURAGE

Tarification de Crédit Mutuel Factoring Solutions <sup>(2)</sup>	Nous consulter
--	----------------

(1) Commission prise par trimestre et par avance. Taux appliqué sur le montant de la ligne de crédit.

(2) Contrats distribués et souscrits auprès de CREDIT MUTUEL FACTORING.

## FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place ou lors d'un avenant	Nous consulter
Modularité des crédits	15,00 €
Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt, par lettre <sup>(1)</sup>	19,90 €
Révision des covenants	0,15 %
– Minimum	500,00 €
Délivrance d'un décompte	39,50 €

## Garanties

### ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS SUR LA FRANCE

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ E-caution via CMUT Direct	25,00 € <sup>(2)</sup>
▶ Caution ou garantie simple	50,00 €
▶ Caution ou garantie complexe, à partir de	150,00 €
▶ Aval sur effet	55,00 €
▶ Avenant	50,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	de 1,00 % à 3,00 % <sup>(3)</sup>
▶ Minimum par acte et par mois	5,00 €
▶ Frais de gestion par ligne et par mois	Nous consulter
Frais de mise en jeu, à partir de	115,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	40,00 €
▶ Acte complexe	95,00 €
Garanties financières des professions réglementées :	
▶ Gestion annuelle de la garantie (perception trimestrielle)	de 0,50 % à 1,50 % <sup>(3)</sup>
▶ Minimum par acte et par mois	5,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	Nous consulter
Envoi par courrier	Récupération des frais

### ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS À L'INTERNATIONAL

Frais de dossier, à partir de	200,00 €
Commission d'étude, à partir de	105,00 €
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ Caution ou garantie internationale simple	120,00 €
▶ Caution ou garantie internationale complexe, à partir de	265,00 €
▶ Aval sur effet	60,00 €
▶ Avenant	60,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	2,00 % <sup>(3)</sup>
▶ Minimum de perception par acte et par mois	5,00 €
Frais de gestion par ligne et par mois	Nous consulter
Frais de mise en jeu	170,00 €
Frais de traitement de mainlevée	60,00 €
Notification/authentification de garanties	120,00 €
Frais de messagerie SWIFT	15,00 €
Envoi par courrier	Récupération des frais

### ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	de 70,00 € à 400,00 €

(1) 3 lettres de relance maximum par échéance de prêt impayé.

(2) Hors frais d'abonnement banque à distance, et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

(3) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

## Autres services aux professionnels

### HUB BUSINESS SOLUTIONS (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE, filiale du groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE.

#### LOGICIEL DE COMMUNICATION EBICS

- ▶ Multi-banques : abonnement mensuel, à partir de
- ▶ Mono-banque : abonnement mensuel

40,00 € HT  
10,00 € HT

#### LOGICIEL DE SAISIE D'OPÉRATIONS BANCAIRES (Virements, Prélèvements et Lettres de Change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de

10,00 € HT

#### LOGICIEL DE GESTION DE TRÉSORERIE

Abonnement mensuel, à partir de

15,00 € HT

#### SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE MANDATS DE PRÉLÈVEMENTS E-MANDATS

Nous consulter

#### LOGICIEL DE GESTION DE FACTURES ÉLECTRONIQUES

Niveau de service	LIBERTÉ	ESSENTIEL	PREMIUM
<b>Abonnement mensuel</b>			
Accès au portail e-factures	GRATUIT	9,00 € HT	50,00 € HT
<b>Factures clients</b>			
Frais par facture émise dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
<b>Factures fournisseurs</b>			
Frais par facture reçue dans le mois	1,30 € HT	0,90 € HT	0,75 € HT
<b>Modules ou services complémentaires</b>	Nous consulter	Nous consulter	Nous consulter

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.

### AIDE À L'EXPORTATION<sup>(1)</sup>

Prestation d'accompagnement à l'International, à partir de

2 500,00 €

## Épargne et placements financiers

Transactions et conservation

Nous consulter<sup>(2)</sup>

(1) Service fourni par CM-CIC AIDEXPORT. (2) Pour plus de détail, une fiche "Tarification Titres et Bourse" est disponible auprès de votre chargé d'affaires ou disponible sur la page "tarifs et conditions générales" du site internet.

#### Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros – Siège social : 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg – Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 5 000 000 euros dont le siège social est au 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

CM-CIC AIDEXPORT, Société anonyme au capital de 152 000 euros - Siège social : 4 Rue Gaillon - 75002 Paris - RCS Paris 322 696 709. CM-CIC Aidexport est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

CREDIT MUTUEL FACTORING, Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - Société anonyme au capital de 7 680 000 euros - Siège social : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92988 Paris La Défense Cedex - 380 307 413 RCS Nanterre. N° TVA Intracommunautaire FR6380307413.

Crédit Mutuel Factoring est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM entreprises régies par le Code des assurances.

